



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-130936>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-130936**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-124007

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/11/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville d'Orvault

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21440114300018

Ville : ORVAULT

Code postal : 44700

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 44

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance, exploitation et extension des équipements anti-intrusion, de télésurveillance et de vidéosurveillance de la Ville d'Orvault.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Marché de service de maintenance, d'exploitation et d'extension des équipements anti-intrusion, de télésurveillance et de vidéosurveillance des sites de la Ville d'Orvault.

Section 4 - Motif de l'annulation

Motif de la décision d'annulation et de relance de la procédure : Conformément aux dispositions des articles R.2185-1 et 2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur décide de prononcer l'abandon de la présente procédure d'attribution du marché public, pour cause d'intérêt général. Cette déclaration sans suite est motivée par une irrégularité de la procédure, constatée au stade de la consultation des entreprises, du fait du non-allotissement des prestations attendues par la Ville d'Orvault. Ce choix opéré initialement par le pouvoir adjudicateur est en effet susceptible d'engendrer un risque de restriction de concurrence. Cet abandon de procédure est conforme aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures (article L.3 du code susmentionné). Les potentiels candidats à ce marché

public sont informés qu'une consultation sera relancée très prochainement pour répondre au même besoin, mais sur la base d'un dossier modifié. Les candidats ayant déjà procédé à la visite des sites, n'auront pas à réaliser une nouvelle visite de ces installations.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/11/2025